



Avis d'Energie-Cités

LIVRE VERT sur l'efficacité énergétique

**L'efficacité énergétique est un levier pour
l'emploi et l'innovation et le rôle des
autorités locales doit être enfin reconnu
comme essentiel**

Octobre 2005



Avis d'Energie-Cités sur

LIVRE VERT sur l'efficacité énergétique ou Comment consommer mieux avec moins »

Adopté par le Conseil d'Administration d'Energie-Cités le 26 Octobre à Sofia (BG)

Remarque : *Energie-Cités s'emploiera à répondre aux questions posées dans le Livre Vert qui relèvent de son domaine de compétence. Néanmoins, ces réponses sont de second ordre par rapport à l'orientation générale qui sous-tend le Livre Vert et qui doivent également être discutées. C'est l'objet de cet avis.*

1 - Approche générale

1.1- Une heureuse initiative...

Energie-Cités se félicite de la publication du Livre Vert pour l'Efficacité Energétique. Une telle initiative était attendue depuis longtemps. L'actualité énergétique et climatique peut, si les conditions sont réunies, permettre aux acteurs de tous niveaux, y compris les citoyens, de s'impliquer dans le débat et l'action pour un avenir énergétique durable, c'est à dire pour l'avenir pour nos sociétés.

Energie-Cités veut soutenir la volonté du Commissaire à l'énergie de faire de l'efficacité énergétique la priorité de son mandat et ainsi contribuer à en faire une réussite. Nous n'ignorons pas qu'il existe des forces contraires qui ne s'expriment jamais directement, se contentent de bons mots sur l'efficacité énergétique pourvu que la vie continue comme avant... Il y a eu trop d'occasions perdues pour l'efficacité énergétique jusqu'à ce jour. Nous voulons éviter que celle-ci en soit une supplémentaire.

A la lumière de son expérience passée, Energie-Cités n'est pas prête à se contenter de demi-mesures qui ne seraient pas à la hauteur des défis qui sont les nôtres aujourd'hui en Europe et dans le Monde.

1.2 - ... à apprécier au regard du passé

Sans remonter jusqu'au Livre Vert « Pour une Politique Energétique de l'Union européenne » publié en Janvier 1995, on peut relever que plusieurs initiatives passées de la Commission européenne ont traité de l'efficacité énergétique :

- > Plan d'Action pour l'Amélioration de l'Efficacité Energétique dans la Communauté européenne (1998-2000)
- > Livre Vert sur la Sécurité d'approvisionnement énergétique en Europe (2000-2001),
- > Consultation des acteurs sur l'intégration du Programme Energie Intelligente Europe dans le « Programme Compétitivité et Innovation »

Sans ignorer le fait que l'absence de l'Energie dans le Traité de l'UE limite forcément les capacités d'initiatives de la Commission européenne, Energie-Cités a, depuis plus

de 10 ans, toujours mis en évidence, au travers des opinions émises sur les documents précités relatifs à l'efficacité énergétique, des manques et des insuffisances. Parmi ceux-ci, ont peut citer:

- > La sous-estimation des enjeux et de la nécessité impérieuse pour l'UE de changer notre mode de consommation énergétique dans un sens beaucoup plus sobre,
- > L'absence de scénarios énergétiques indiquant la sensibilité des consommations finales aux mesures proposées,
- > Le déficit d'objectifs quantitatifs de nature obligatoire,
- > L'inadéquation entre les objectifs (même indicatifs) et les moyens proposés pour les atteindre,
- > L'insuffisante intégration de l'efficacité énergétique dans les politiques sectorielles de l'UE,
- > La surestimation de l'effet-levier de la seule législation, sans prendre suffisamment en compte les conditions de sa mise en œuvre,
- > L'insuffisante prise en compte des niveaux locaux et régionaux, qui sont pourtant les plus proches des problèmes à résoudre,
- > La sous-estimation de la nécessité de disposer de capacités locales sur le terrain, à même de mettre en œuvre les politiques,
- > La sous-estimation de l'importance du travail en réseau pour démultiplier les initiatives, à l'échelle nationale et européenne,
- > L'insuffisante attention portée aux nouveaux Etats membres – bien avant même qu'ils ne le deviennent – et candidats - quant aux nécessaires efforts de mise à niveau de leurs performances énergétiques, lesquelles handicapent leurs politiques économiques, sociales et environnementales,
- > Le manque d'intérêt pour la précarité énergétique dans laquelle se trouvent nombre de citoyens européens, et pas seulement dans les nouveaux Etat-membres.
- > La prise en compte prioritaire dans les décisions, des points de vue de l'industrie de l'offre énergétique plutôt que de ceux de la demande,
- > L'insuffisante prise en compte des différences fondamentales entre les politiques agissant sur la demande (multitude d'acteurs dispersés) et sur l'offre (concentration des industries de réseau), lesquelles nécessitent une façon totalement nouvelle d'agir.

Extrait de l'avis d'Energie-Cités sur l'intégration du programme Energie Intelligente Europe dans celui Compétitivité et Innovation - CIP (Stratégie de Lisbonne) – Février 2005

Une politique axée quasi exclusivement sur l'offre est compatible avec un petit nombre de décideurs économiques et politiques spécialisés et, finalement avec des modes de décision centralisés. En revanche, une politique basée sur la maîtrise de la demande d'énergie et le développement de la production renouvelable et décentralisée se doit d'impliquer un grand nombre de "décideurs" de tous niveaux, des chercheurs aux consommateurs en passant par les entreprises et les autorités locales. Ces décideurs ne sont pas principalement – et souvent pas du tout - des acteurs du monde de l'énergie, mais des acteurs dont les décisions influencent les consommations énergétiques finales. Sans action sur eux et avec eux, il n'y a pas de politique énergétique basée sur la demande qui soit possible

Il s'agit donc d'un changement de paradigme : une culture de la demande doit se substituer à une culture de l'offre : grosso modo, chaque acteur, citoyen comme industriel ou maire doit connaître le potentiel d'économie d'énergie qui est de sa responsabilité et être incité à établir des "plans d'actions" pour exploiter ce gisement. De telles dispositions devraient être progressivement rendues obligatoires car elles sont le complément indispensable à la législation nationale et européenne d'une part et aux mécanismes de marché d'autre part.

C'est dans ce cadre que les autorités locales ont un rôle indispensable à jouer, lequel est différent de celui des entreprises : proches des citoyens et des activités de la vie quotidienne, organisatrices de l'espace urbain, responsables des constructions et des transports, etc. elles forment le lieu privilégié de la mise en œuvre de politiques énergétiques durables.

Par ailleurs,

- > La représentation des Etats membres au Conseil via leurs ministères en charge de l'économie et/ou de l'industrie, en fait proches des fournisseurs d'énergie et généralement peu ouverts aux questions posées par les autres acteurs, ne favorise pas un changement d'approche de la question énergétique.

Sur les sujets entrant dans son domaine de compétence et à partir des expériences et réalités du terrain, Energie-Cités a toujours – comme beaucoup d'autres - fait des propositions constructives.

Il faut admettre que certaines des orientations des documents précités ont connu une traduction législative : Directives « Bâtiments », « Cogénération », « Eco-conception », projet de directive « Efficacité énergétique et services énergétiques ». On doit féliciter ceux qui en ont pris l'initiative. De même, le Programme « Energie Intelligente - Europe » a soutenu et soutient des initiatives qui vont dans le bon sens, ainsi que le 6 PCRDT au travers de CONCERTO ou CIVITAS.

Ces initiatives sont des premiers pas. Mais ils sont encore loin d'être, en 2005, à la hauteur de ce qui est nécessaire pour réduire la vulnérabilité énergétique de l'Europe et de tous les territoires nationaux, régionaux et locaux qui la composent, afin de pour satisfaire aux engagement actuels et futurs sur le changement climatique.

1.3 - Une ambition insuffisante et un manque d'enthousiasme

L'appréciation qu'Energie-Cités porte sur le « *Livre Vert sur l'efficacité énergétique ou Comment consommer mieux avec moins* » prend nécessairement en compte cet historique rappelé plus haut. Nous voulons que la politique d'efficacité énergétique de l'Union européenne soit un succès et pour cela éviter que les insuffisances du passé se reproduisent.

La première phrase du *Livre Vert* témoigne d'une approche contestable, reflétant un manque d'ambition et d'enthousiasme. On peut lire : « *Même sans les prix élevés et volatils du pétrole, qui ont mené à une réduction des perspectives de la croissance économique en Europe, l'Union européenne a de très bonnes raisons de donner une impulsion forte à un programme vigoureux de promotion de l'efficacité énergétique à tous les niveaux de la société européenne* »

Elle est suivie immédiatement par celle-ci : "Selon de nombreuses études, l'UE pourrait économiser au moins 20 % de sa consommation d'énergie actuelle avec un bon rapport coût", c'est à dire une formule vague qui n'est pas formulée comme un objectif.

En fait, l'Europe n'a pas d'autre choix (et non seulement de *bonnes raisons*) que celui de donner une impulsion forte à sa politique d'efficacité énergétique et de se fixer un objectif de 20% à l'horizon 2020 et qui pourrait *mobiliser tous les acteurs de la société européenne* autour de l'invention d'un nouveau modèle énergétique. Loin d'être une politique technique ou technocratique dictée par la contrainte, l'invention *d'une Europe de l'énergie intelligente* est un défi qui peut enthousiasmer les citoyens, à commencer par la jeunesse !

Il faudrait affirmer cela de façon explicite, avec les mots qui conviennent. Sinon, une fois de plus, après avoir décrété officiellement que l'efficacité énergétique sera la nouvelle priorité, les politiques anciennes continueront dans les faits. Et la population aura été absente du débat et des décisions prises.

Dans le contexte actuel, l'opportunité d'organiser un grand débat sur l'efficacité énergétique dans toute l'Europe, à tous les niveaux de subsidiarité, pourrait être une bonne illustration du nécessaire rapprochement du niveau européen et des citoyens

Malheureusement, l'esprit du Livre Vert ne se situe dans cette perspective.

1.4 - Une trop faible visibilité sur l'avenir qui handicape l'élaboration d'une stratégie

On retrouve cette timidité dans le fait que la Commission ne dispose toujours pas de scénarios qui permettraient notamment de :

- > Montrer devant quelles alternatives nous nous trouvons,
- > Proposer / Décider d'un « chemin » pour la politique de l'UE et des EM,
- > Tester la sensibilité des mesures proposées sur les gains de performance énergétique,
- > Tester la rentabilité des mesures sur des niveaux de prix énergétiques différents prenant en compte le trend actuel,
- > De constituer la base pour un grand débat européen.

Par ailleurs, une place trop réduite est faite aux conséquences énergétiques du développement chinois et indien sur l'accès aux ressources énergétiques fossiles qui modifient de façon assez fondamentale la donne énergétique mondiale, donc la nôtre, y compris vers une plus grande vulnérabilité dans laquelle nous allons nous trouver : approvisionnement physique, renchérissement, précarité énergétique, risques pour la paix, etc. Lorsque nous passons d'une situation où l'équilibre relatif tenait au fait que ¼ de la population consommait les ¾ de l'énergie du monde à une autre où près de 100% souhaitent consommer, chacun conviendra que tout va changer. Pourquoi ne pas le dire ?

2 - Approche par chapitre

Sans préjudice des « observations cadre » citées plus haut, l'appréciation d'Energie-Cités sur le document est présentée, chapitre par chapitre, dans le tableau des pages suivantes.

Analyse du Livre Vert par chapitres – Energie-Cités – Août 2005

Chapitres	Des aspects positifs	Des insuffisances et des risques
A	<p><u>Les obstacles</u> sont plutôt bien identifiés : information, formation, prix, fiscalité, jeux d'acteurs, etc. de même que la nécessité d'une action publique.</p>	<p>Pas de mention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance de moyens humains sur le terrain - l'importance de l'implication de tous les acteurs de la société, y compris « non-énergétiques » car ce sont eux qui décident <i>in fine</i> des consommations. <p>Sous estimation de la <u>dimension culturelle</u> (bien que mentionnée) de l'efficacité énergétique (les acteurs sont largement différents que ceux de l'offre)</p> <p>Pas de <u>distinction entre les secteurs</u> ouverts au marché (l'efficacité est stimulée par la concurrence) et ceux qui restent à l'écart (tertiaire public, habitat social) donc nécessitent des traitements particuliers.</p>
B – 1.1	<p>Une <u>meilleure intégration de l'EE dans les politiques sectorielles</u> communautaires est proposée (R & D, Stratégie de Lisbonne, fiscalité, aides d'Etat, marchés publics, politique de cohésion, BEI, etc.).</p>	<p>Prévoir les conditions du monitoring de ces mesures, y compris en termes de moyens humains de la DG TREN, afin d'éviter que cela reste une bonne intention.</p> <p>La partie sur la <u>politique de cohésion</u> gagnerait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - spécifier que les mesures proposées apporteraient un appui considérable à la mise à niveau en efficacité énergétique des <u>nouveaux Etats-membres</u> (la nécessité d'une action spécifique), - donner une place particulière aux citoyens victimes de <u>précarité énergétique</u> (dont dans les nouveaux Etats membres et pays candidats où l'Europe est synonyme d'accroissement des prix de l'énergie pour la population), laquelle va se développer avec l'accroissement des prix et contre laquelle l'amélioration de l'efficacité énergétique peut agir. La réhabilitation thermique/technique du <u>logement social</u> devrait être éligible aux Fonds Structurels. <p>La R&D en matière d'efficacité énergétique doit être développée, mais il faut garder à l'esprit que des progrès <u>considérables sont possibles</u> avec les techniques et matériaux déjà disponibles.</p>

Chapitres	Des aspects positifs	Des insuffisances et des risques
B – 1.2	<p>Des <u>mesures spécifiques communautaires</u> de politique énergétique sont proposées (Bâtiments, Produits domestiques, Consommation des véhicules, information du consommateur et des professionnels). Elles constituent surtout des prolongements d'initiatives antérieures.</p>	<p><u>Le monitoring et l'évaluation des actions déjà lancées</u>, au niveau du détail de leur mise en œuvre - et non seulement au travers des rapports des gouvernements – est indispensable.</p> <p><u>L'étiquetage énergétique (ABCDEFG)</u> est mentionné mais n'a pas la place qu'il mérite. Il doit devenir progressivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une information obligatoire sur toutes les constructions et tous les produits, y compris alimentaires, - afin de permettre au consommateur de choisir la performance énergétique de ses achats. <p>C'est un système <u>simple, connu des citoyens, non bureaucratique</u>.</p> <p><u>L'information et la formation</u> ne doivent pas concerner seulement les <u>professionnels du secteur de l'énergie</u> (1.2.4) mais aussi et surtout ceux qui sont <u>en dehors du champ énergétique</u> (architectes, entreprises du bâtiment, promoteurs, aménageurs, responsables d'infrastructures, etc.). C'est là que réside principalement le changement de paradigme en termes d'acteurs de l'efficacité énergétique.</p> <p>Information et formation doivent se faire <u>au plus près du terrain</u>, mais nous avons besoin de messages européen et national forts et clairs pour rendre davantage réceptifs la population et les acteurs aux messages.</p>
B - 2	<p>Le <u>niveau national</u> est présenté comme le « <i>niveau le plus adéquat</i> ». C'est une réalité, renforcée par l'absence d'un chapitre « énergie » dans le Traité. Les EM devraient donc prendre toutes leurs responsabilités dans la future mise en œuvre du Plan d'Action.</p>	<p>On peut cependant être <u>inquiet</u> quand on voit le peu d'empressement des EM – et souvent même leurs réserves importantes – devant les initiatives de la Commission et malgré les positions du Parlement, par exemple en refusant tout objectif quantifié lors de l'adoption des récentes directives.</p> <p>La question du <u>contrôle par la Commission de la mise en œuvre des directives européennes</u> n'est pas abordée alors qu'elle est actuellement insuffisante (la mise en œuvre de la directive « bâtiments » est un exemple). La transposition formelle ne suffit pas, seule la mise en œuvre effective sur le terrain signifie quelque chose pour les citoyens et les acteurs du secteur.</p>

Chapitres	Des aspects positifs	Des insuffisances et des risques
B – 2.1	L'élargissement du rôle des <u>régulateurs en direction de l'efficacité énergétique</u> est bienvenu. Le seul contrôle de la concurrence n'est pas suffisant à la protection du consommateur s'il n'intègre pas aussi la maîtrise de ses consommations énergétiques physiques, y compris pour les ménages en situation de précarité énergétique (cf. OFGEM au Royaume-Uni)	On peut craindre que la <u>culture de certains régulateurs</u> soit un frein à cette mesure (CRE, France)
B – 2.2	La promotion des <u>services énergétiques</u> dans le cadre de la proposition actuelle de directive est une bonne mesure. Elle reprend l'initiative de directive.	Nous avons là un « bon » exemple de <u>l'attitude des EM et des grandes compagnies énergétiques</u> dès lors qu'il s'agit de passer pratiquement à l'action et non se contenter de mots : ils refusent les objectifs quantifiés et contraignants.
B – 2.3	La <u>promotion de l'énergie distribuée</u> comme concept efficace en énergie est particulièrement bienvenue. Elle augure d'un nouveau paradigme énergétique dans lequel consommation et production sont davantage intégrées, en d'autres termes, un rapprochement des lieux de consommation et de production. Ce système nous semble mieux adapté, plus sûr, plus économe d'investissements en réseaux, et plus responsabilisant pour les consommateurs finaux que les systèmes uniquement centralisés.	On peut craindre que <u>certains pays</u> , de tradition centralisée et/ou dans lesquels la mise en œuvre effective de la législation européenne s'opposent à l'esprit initial des directives, freinent le processus d'énergie distribuée.
B – 2.4	Les <u>certificats blancs</u> (ou d'économie d'énergie) seront encouragés : c'est certainement une bonne formule.	Cependant les <u>conditions de ce marché</u> ne doivent pas être faussées par des entreprises de quasi-monopoles, qui peuvent y voir une opportunité de « fidéliser » leur clientèle.
B - 2(général)		Les mesures citées dans la partie B2 s'adressent principalement aux énergies de réseaux, et notamment <u>l'électricité</u> : même là où il est question de cogénération et dans le seul endroit où les réseaux de chaleur sont cités, c'est sous le sous-titre « <u>production d'électricité</u> ». La question de la <u>chaleur</u> , de l'utilisation plus efficace des combustibles traditionnels, type fuel domestique ou charbon doit également être abordée.

Chapitres	Des aspects positifs	Des insuffisances et des risques
3	<u>Industrie</u> – pas de commentaires	
4	<u>Transport</u> (hors urbain) – pas de commentaire autre que la satisfaction d'une prochaine initiative sur le transport aérien.	
5	<p><u>Le niveau régional et local</u> est abordé dans chapitre au même niveau que les autres. C'est un élément de satisfaction et un réel progrès.</p> <p>L'unique proposition (5.1, il n'y a pas de 5.2 !) concerne les <i>instruments spécifiques de financement</i>. Il est proposé <i>un groupe de travail de l'UE composé des différentes parties prenantes, impliquant des institutions financières comme la Banque européenne d'investissement et d'autres banques commerciales, des fonds régionaux, et les représentant des Etats membres. Il pourrait développer des propositions le plus tôt possible sur la réorganisation des mécanismes actuels de financement, centrée sur l'organisation d'instruments de type « clearinghouse », pour examiner le potentiel d'investissement des projets de petite échelle d'énergie durable, et considérer les façons de surmonter les barrières à l'investissement, comprenant le rôle des compagnies d'énergie, les économies dans le paiement des factures d'énergie, la tarification, etc. »</i></p> <p>Energie-Cités partage la nécessité de faciliter l'accès aux financements pour des petits projets et est prêt à participer à une telle initiative.</p>	<p>Les autorités locales ne sont pas encore prises en compte à la mesure de leur responsabilité dans les politiques d'efficacité énergétiques. Elles doivent être considérées comme des lieux où l'on :</p> <p><u>Organise concrètement les territoires</u> au travers des plans d'urbanisme, d'aménagement, de circulation, de transport, etc. C'est l'unique lieu où l'on combine les traditionnels secteurs de l'énergie : bâtiment (habitat, tertiaire), transport, industrie. De la qualité de cette combinaison résulte une plus ou moins grande performance énergétique du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment implanter des capteurs solaires en toiture si le permis de construire ne le permet pas ? - comment définir des quartiers « basse consommation » sans décisions locales qui forcent la décision ? - et un plan cyclable ? des cheminements piétonniers ? des transports publics ? <p>Sans les autorités locales, il ne reste que des vœux pieux ! C'est pourquoi elles doivent être mieux reconnues dans le Livre vert et les autres documents communautaires et représentées dans les instances de concertation (le <i>Forum européen de l'Energie durable</i> par exemple)),</p> <p><u>Prend des initiatives</u>, on expérimente concrètement, on démontre ce qui est possible et non seulement comme des exécutants, en bout de chaîne, des décisions prises à d'autres niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi allemande sur les énergies renouvelables, puis la directive, ne sont elles pas issues des expériences concrètes de villes et de Stadtwerke ? - la loi espagnole sur le solaire thermique ne provient-elle pas de l'ordonnance solaire de Barcelone ?

Chapitres	Des aspects positifs	Des insuffisances et des risques
5 (suite)		<ul style="list-style-type: none"> - la loi bulgare sur l'efficacité énergétique n'est-elle pas inspirée, pour sa dimension locale, par une initiative d'un réseau de villes ? - les bâtiments à énergie positive, à grande échelle, ne sont-ils pas nés à Freiburg im Breisgau ? - n'est-ce pas les villes de Dunkerque et Grenoble qui organisent chaque année le plus grand rassemblement en France sur l'efficacité énergétique ? - n'est-ce pas un réseau de villes qui dissémine partout en Europe l'affichage des performances énergétiques des bâtiments municipaux ? - Les villes danoises ne montrent-elles pas un modèle durable d'approvisionnement énergétique par réseau de chaleur ? - y a t il des pays où la cogénération s'est développée sans l'influence déterminante des villes ? - Londres n'est elle pas pionnière dans le péage urbain ? <p><u>A le contact privilégié avec la population</u> et ses problèmes de la vie quotidienne, y compris une précarité énergétique croissante : l'information, le conseil, le soutien aux initiatives, la constitution de « communautés énergétiques durables » (<i>sustainable energy communities</i>), de Forums énergétiques, etc.</p> <p><u>Réalise des investissements et passe des commandes publiques</u> de produits, de constructions, de moyens de transport, de services, d'infrastructures, à partir desquelles on pourra influencer l'offre du marché pour l'efficacité énergétique.</p> <p>Cependant, les autorités locales ont un besoin <u>d'amélioration de leur capacités à agir, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif</u>. Elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne sont pas suffisamment conscientes des responsabilités qui sont les leurs dans le domaine de l'efficacité énergétique ; un travail d'information et de sensibilisation est indispensable pour changer d'échelle et ne pas se contenter de villes pionnières, - <u>ne disposent généralement pas des moyens humains</u> suffisants pour faire face aux obligations qui sont et seront toujours davantage les leurs. La constitution <u>d'équipes locales</u>, sous forme d'agences, de centres d'informations, et d'équipes « énergie » internes à l'administration communale est une priorité, en particulier dans les pays de tradition centralisée et/ou d'économie planifiée où ce manque fait cruellement

défaut,

- n'ont pas pas encore suffisamment connaissance des expériences et les performances des autres. Il est indispensable de favoriser leur mise en réseau, leur participation active aux réseaux spécialisés existants, et de soutenir les activités desdits réseaux : aux niveaux nationaux, régionaux (par zones), et européens.

Il devrait être notamment prévu dans les Plans d'Action nationaux évoqués pour les Etats :

- un volet régional et local qui devrait comprendre des mesures à prendre à ces niveaux et soutenir les initiatives,
- la réalisation de « Plans d'actions locaux pour l'énergie durable et contre le changement climatique »,
- un encouragement à la création de Forums énergétiques locaux pour favoriser l'émergence de communautés énergétiques durables (sustainable energy communities),
- une stimulation des activités de réseau d'autorités locales au plan national,
- le soutien à la constitution et au renforcement d'équipe locales pour l'énergie intelligente (ou d'ambassadeurs),
- des dispositifs de soutiens financiers sous les formes les plus adaptées aux différentes catégories de consommateurs et les moins bureaucratiques possibles,
- des actions spécifiques pour les ménages en situation de précarité énergétique,
- des dispositions légales en matière d'urbanisme qui favorisent l'énergie intelligente.

Le soutien communautaire est indispensable pour ouvrir de nouvelles pistes d'action, explorer de nouvelles possibilités techniques, organisationnelles, en communication, formation, échanger les bonnes pratiques, etc. Mais la question qui se pose n'est :

- pas seulement celle de l'innovation ou du caractère pilote,
- mais celle de la dissémination à grande échelle de mesures qui ont fait leur preuve.

On ne peut laisser croire que, en dépit de leur intérêt évident en termes « pilotes », les actions soutenues par la Commission (CIVITAS, CONCERTO, ou dans le cadre d'EIE) pourraient être à la hauteur des attentes et des besoins. Une mise en œuvre à large échelle est indispensable, par exemple via les Fonds Structurels.

Chapitres	Des aspects positifs	Des insuffisances et des risques
6	<p>Une <u>stratégie ouverte sur le monde</u> propose que l'UE prennent le leadership mondial en termes d'efficacité énergétique, y compris en termes de standards. Nous ne pouvons que soutenir cette volonté qui est une composante de notre propre sécurité d'approvisionnement.</p> <p>La présence de l'efficacité énergétique dans la <u>politique de voisinage</u> et la <u>politique de développement</u> est préconisée, ce que nous ne pouvons que partager.</p>	<p>Dans certains domaines l'UE a pris du retard par rapport à d'autres pays ou groupes de pays. Le passage de la situation actuelle à une situation qui montrerait l'exemple nécessite un saut qualitatif significatif à même de donner un signal d'accélération de notre politique d'efficacité énergétique.</p> <p>Jusqu'à présent, cette dimension a été relativement négligée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chez nos plus proches voisins, dont les Balkans et l'Ukraine, une action vigoureuse pour l'efficacité énergétique doit être entreprise, car la situation de précarité énergétique des populations y est catastrophique.

Energie-Cités - Secrétariat
 2, Chemin de Palente
 F - 25000 Besançon
 Tel + 33(0)3 81 65 36 80
 Fax + 33(0)3 81 50 73 51
info@energie-cites.org



Energie-Cités - Bureau Bruxelles
 157 rue Brugmann
 BE-1190 BRUXELLES
 Tel + 32(0)2 544 09 21
 Fax + 32(0)2 544 15 81
energie-cites.bxl@euronet.be

www.energie-cites.org